

COMMUNE DE COMBS-LA-VILLE (77)

99 RUE DE VARENNES

Propriété de LA COMMUNE

DE COMBS-LA-VILLE

cadastrée Section A N° 2533-2720

superficie : 2293 m<sup>2</sup>

divisée section A N° 5782-5784 (détaché)

LOT A S= 9 m<sup>2</sup>



*cédé à rattacher à A 5558 (appartenant à M et Mme BALUSSOU)*

section A N° 5781-5783

LOT B S= 2284 m<sup>2</sup>



*conservé par la commune de COMBS-LA-VILLE*

## PLAN DE DIVISION

ECHELLE 1/200

Dossier: 20147

Document : PLAN 3-DMPC1

Date: 24/02/21-02-05/03/21

avec nouvelle numérotation cadastrale

COORDONNEES RECTANGULAIRES RGF93 CC49- NIVELLEMENT NGF IGN69 - GEOFONCIER

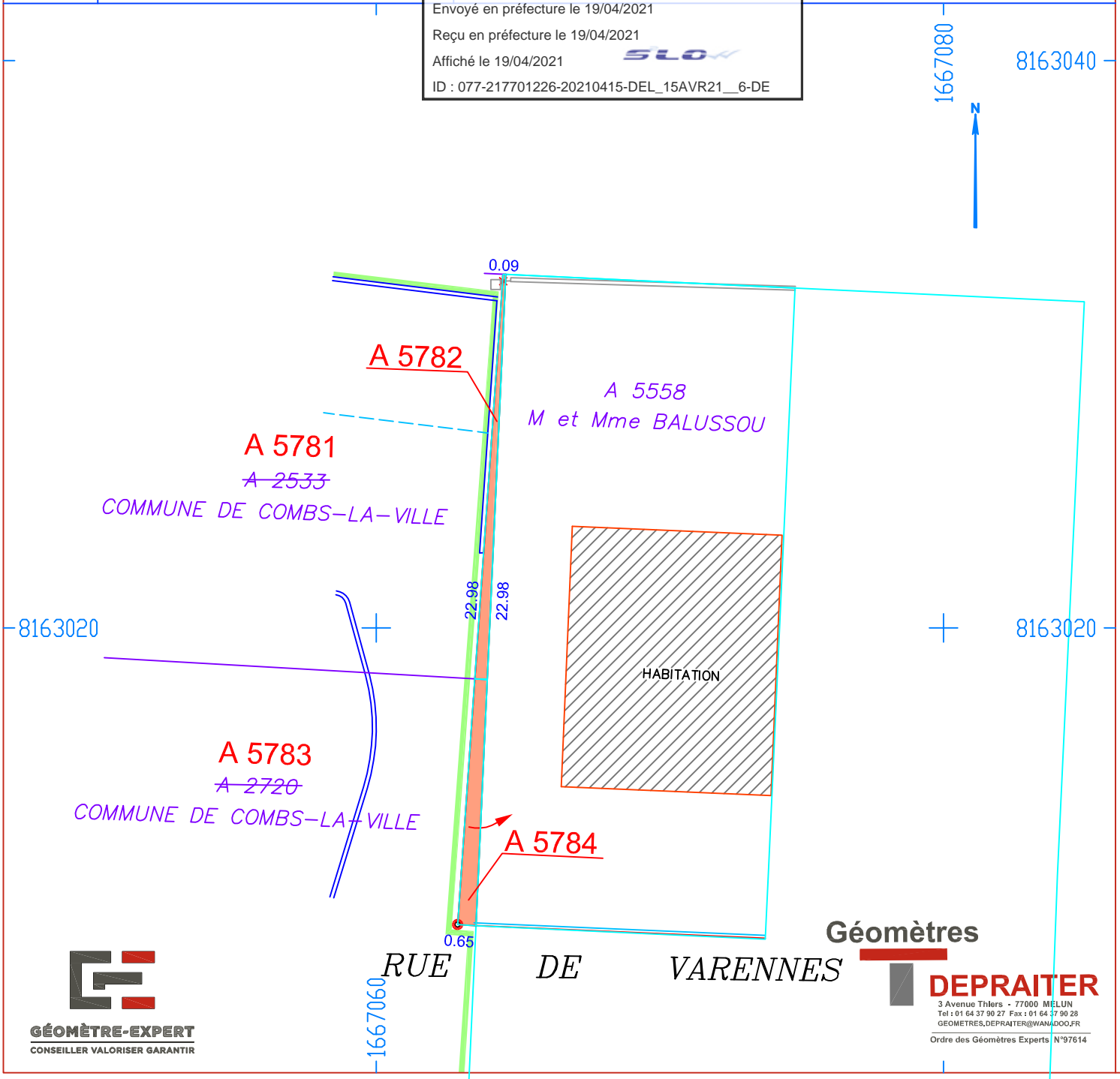
NOTA 1 le lever topographique a été établi suivant situation des lieux (24/02/21)

NOTA 2 les limites et superficies sont définies après bornage ( PV BO G.E.F.A 30/01/15)

NOTA 3 les références cadastrales ont été publiées au S.P.F. ( DA : 122 0002469 03/03/21)

-ref -	propriétaire -	SIGNATURE
A 2533 A 2720	COMMUNE DE COMBS-LA-VILLE	signature sur document d'archives
A 5558	M et Mme BALUSSOU	signature sur document d'archives

Envoyé en préfecture le 19/04/2021  
 Reçu en préfecture le 19/04/2021  
 Affiché le 19/04/2021   
 ID : 077-217701226-20210415-DEL\_15AVR21\_\_6-DE



1667080

8163040



8163020

8163020



GÉOMÈTRE-EXPERT  
CONSEILLER VALORISER GARANTIR

RUE DE VARENNES

Géomètres



3 Avenue Thiers - 77000 MELUN  
Tel : 01 64 37 90 27 Fax : 01 64 37 90 28  
GEOMETRES,DEPRAITER@WANADO.FR  
Ordre des Géomètres Experts N°97614

Commune :  
COMBS LA VILLE (122)

Numéro d'ordre du document  
d'arpentage : 2469 C  
Document vérifié et numéroté le 03/03/2021  
A.P.T.G.C. de Melun  
Par Anne-Laure LABROUSSE  
Géomètre Cadastre  
Signé

Melun  
Pôle topographique et de gestion cadastrale  
22 BLD Chamblain

77010 Melun Cedex

ptgc.770.melun@dgif.finances.gouv.fr

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

CERTIFICATION  
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3)  
a été établi (1) :

- A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
  - B - En conformité d'un piquetage : ..... effectué sur le terrain ;
  - C - D'après un plan d'arpentage, ou bornage, dont copie ci-jointe, dressé  
le ..... par ..... géomètre à .....
- Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées  
au dos de la feuille n° 6463.  
A ....., le .....

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires doivent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.  
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...)  
(3) Précisez les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'autorité expropriant, etc...)

Section : A  
Feuille(s) : 000 A 02 000 A 07  
Qualité du plan : Plan régulier avant  
20/03/1980  
Echelle d'origine : 1/1000  
Echelle d'édition : 1/500  
Date de l'édition : 03/03/2021  
Support numérique : .....

D'après le document d'arpentage  
dressé  
Par DEPRAITER Patricia (2)  
Réf. : Dossier n° 20147  
Le 03/03/2021

Envoyé en préfecture le 19/04/2021  
Reçu en préfecture le 19/04/2021  
Affiché le 19/04/2021  
Affiché le 19/04/2021  
ID : 077-217701226-20210415-DEL\_15AVR21\_\_6-DE

**Modification demandée par procès-verbal du cadastre**

